

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	CR	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
02 6715 342	14UD159105	30	04/07/2023	R	326			338	12
Consommation totale									12

Consommation facturée (m3)

12

Détail de votre facture

Prix année	Quantité	Prix unitaire	Montant HT	T.V.A.	Montant TTC
Distribution de l'eau					
2023	12 m3	1,62000	19,44	1,07 (5.5%)	20,51
Collecte des eaux usées					
2023	12 m3	2,75000	33,00	3,30 (10%)	36,30
Organismes publics					
2023	12 m3	0,33000	3,96	0,22 (5.5%)	4,18
2023	12 m3	0,25000	3,00	0,30 (10%)	3,30
Total de votre facture			59,40	4,89	64,29
Montant total à payer			59,40	4,89	64,29

Commentaires

Distribution de l'eau : Cette redevance (y compris le prélèvement sur la ressource en eau potable 0.058 € HT du m³ inclus) permet de rémunérer le prélèvement, le traitement, la distribution de l'eau, et le remboursement des emprunts réalisés pour effectuer les investissements et l'autofinancement des travaux futurs.

Collecte des eaux usées (AC) : Cette redevance assise sur le volume d'eau consommé permet de couvrir les frais de fonctionnement du service (collecte et dépollution des eaux usées), le remboursement des emprunts réalisés pour effectuer les investissements et l'autofinancement des travaux futurs.

Les redevances : prélèvement de la ressource, lutte contre la pollution et modernisation des réseaux de collecte sont reversées par les services de l'eau et de l'assainissement collectif à l'Agence de bassin Adour-Garonne lui permettant d'apporter des concours financiers aux personnes publiques ou privées réalisant des actions relatives à la gestion équilibrée des ressources en eau.

Consommation totale : Volume en m3 enregistré par le compteur entre deux relevés (R) ou estimé (E).

MODALITES DE PAIEMENT :

Nouveau Par Internet : Vous êtes invité à vous connecter à l'adresse électronique suivante : cahorsagglo.fr ou en cas d'indisponibilité du site sur www.payfip.gouv.fr et entrez les codes de connexion présents sur le recto de votre facture.

Par Titre Interbancaire de Paiement (TIP SEPA) : Dater et signer le TIP SEPA dans le cadre prévu à cet effet. Si la mention JOIGNEZ UN RIB figure sur le TIP ou si vos coordonnées bancaires ont changées, n'oubliez pas de joindre un RIB ou IBAN sans utiliser de trombone ou d'adhésif, sans plier sans agraffer et sans aucun autre document. Envoyer votre règlement à l'aide de l'enveloppe ci jointe adressé au centre d'encaissement.

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor public accompagné du talon et adressé au centre d'encaissement à l'aide de l'enveloppe retour ci jointe.

Par prélèvement automatique : C'est un mode de paiement simple et gratuit. Si vous souhaitez opter pour ce mode de paiement pour les factures à venir, contactez le service de l'eau et de l'assainissement.

Bimestrialisation : C'est un mode simple de paiement permettant de régler ses factures annuelles d'eau par 6 prélèvements automatiques échelonnés tous les deux mois pairs. Si vous souhaitez opter pour ce mode de règlement pour l'année à venir, contactez le service facturation de l'eau et de l'assainissement.

Par virement au Service de Gestion Comptable de Cahors BIC : BDFEFRPPCCT IBAN : FR64 3000 1002 46C4 6300 0000 042

Grand CAHORS _ SERVICE EAU - SIRET : 20002373700105

